



CONFERENCE OF INGOs
OF THE COUNCIL OF EUROPE
CONFERENCE DES OING DU
CONSEIL DE L'EUROPE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté

**Turin,
Palazzo Civico, Sala delle Colonne
17 octobre 2014**

8h45

Accueil des participants

9h00 – 10h15

Ouverture et contributions introductives

Un mot de bienvenue par Piero Fassino, Maire de Turin ou son représentant

* * *

Jean-Marie Heydt, Président de la Conférence des OING du Conseil de l'Europe

Salim Muslumov, Ministre du Travail et de la Protection sociale de la Population de l'Azerbaïdjan, au nom de la Présidence du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe

Gabriella Battaini-Dragoni, Secrétaire générale adjointe du Conseil de l'Europe

François Vandamme, Représentant de la Belgique au Comité gouvernemental de la Charte sociale européenne et du Code européen de la sécurité sociale

10h30 – 12h30

4 Ateliers : Agir ensemble pour mettre en œuvre l'article 30 de la Charte sociale européenne

Atelier 1

« **Les personnes âgées et les familles en situation de pauvreté** » animé par l'Association internationale des Charités (AIC) et la Fédération internationale des Associations de Personnes âgées (FIAPA)

Atelier 2

« **L'accès aux droits et le rôle des ONG** » animé par le Réseau Européen d'Action Sociale (ESAN)

Atelier 3

« **Sécurité alimentaire et lutte contre le gaspillage** » animé par Caritas Europa

Atelier 4

« **Réfléchir, décider et agir ensemble contre la misère** » animé par le Mouvement international ATD Quart Monde

12h30 – 14h30

Déjeuner organisé par Caritas Europa et la coopérative d'insertion Dynamo Coop de Turin

14h30 – 17h00

Mise en commun des ateliers et échanges

Modératrice : **Elisabeth Prieur**, ATD Quart Monde

Synthèse : **Peter Verhaeghe**, Caritas Europa

CONTEXTE

Le Conseil de l'Europe organise les 17 et 18 octobre 2014 à Turin¹ une **Conférence à Haut Niveau sur la Charte Sociale Européenne**. Cette Conférence porte sur l'évolution des systèmes juridiques européens et sur les défis auxquels les Etats doivent faire face pour garantir à toutes celles et à tous ceux qui vivent sur le territoire européen leurs droits économiques et sociaux dans la conjoncture économique actuelle.

La Déclaration commune du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire, du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et de la Conférence des OING du 17 octobre 2012, «*Agir ensemble pour éradiquer la grande pauvreté en Europe*», marque un engagement ferme des quatre piliers du Conseil de l'Europe dans la lutte constante contre la pauvreté.

La Conférence des OING du Conseil de l'Europe a donc décidé d'organiser la **Journée internationale pour l'éradication de la pauvreté le 17 octobre 2014 à Turin**. A cette occasion - sous forme d'un message fort rédigé au cours de cette Journée - sera transmise la contribution des personnes vivant dans la pauvreté et des organisations de la société civile aux travaux des participants de la Conférence à Haut Niveau qui se tiendra au même moment dans cette ville.

Ce message portera notamment sur **l'article 30 de la Charte Sociale Européenne** :

Droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale

En vue d'assurer l'exercice effectif du droit à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale, les Parties s'engagent

- a. *à prendre des mesures dans le cadre d'une approche globale et coordonnée pour promouvoir l'accès effectif notamment à l'emploi, au logement, à la formation, à l'enseignement, à la culture, à l'assistance sociale et médicale des personnes se trouvant ou risquant de se trouver en situation d'exclusion sociale ou de pauvreté, et de leur famille*
- b. *à réexaminer ces mesures en vue de leur adaptation si nécessaire.*

Cette journée du 17 octobre 2014 à Turin sera l'occasion à la fois de souligner les avancées réalisées sur le terrain en Europe et de constater les violations persistantes des droits en insistant sur les mesures que les Etats doivent prendre ou développer afin de reconnaître aux personnes les plus pauvres leur dignité et de garantir leurs droits, condition de toute participation à la vie sociale.

Langues de travail : anglais, français et italien.

La journée est organisée par la Conférence des OING en coopération avec le Service de la Charte sociale européenne et avec la Division de la société civile.

¹ Rappel : Turin est la ville où la Charte Sociale Européenne a été ouverte à la signature des Etats membres du Conseil de l'Europe le 18 octobre 1961